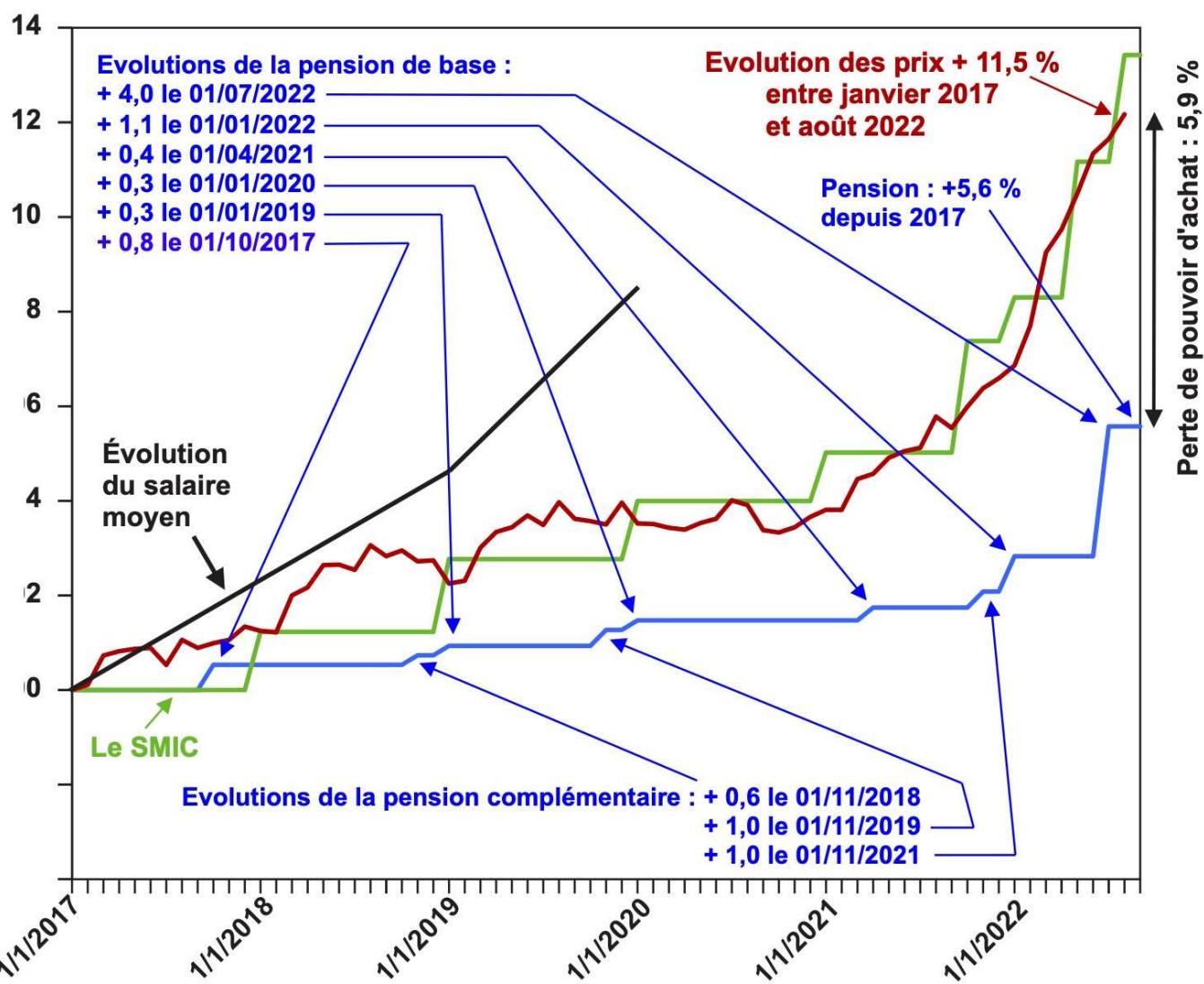


Argumentaire pouvoir d'achat

Évolution en % de la pension de base et complémentaire, des prix, du SMIC et du salaire moyen



Et la somme des pertes pendant les 68 mois de cette période s'élève à 1,8 mois

Pour 60 % des retraité·e·s, c'est pire : ayant subi l'augmentation de 25 % de la CSG, ils ont perdu 7,2 % et l'équivalent de 2,5 mois !

La règle de la revalorisation du SMIC lui permet de suivre globalement l'inflation. Le salaire moyen augmente beaucoup plus (mais moins que les profits...). Il n'est pas encore connu pour 2021 et 2022.

Quelques exemples de perte de pouvoir d'achat de personnes en retraite depuis 2008 :

- Madame Fonctionnaire avait une pension nette de 840 € en décembre 2007. En 15 ans, elle a perçu 164 566 € ... mais elle aurait dû avoir 166 940 € si sa pension avait suivi l'inflation. Elle a perdu **2 374 €**
- Monsieur Privé touchait aussi 840 € (560 de base et 280 de complémentaire). En 15 ans, il a perçu 164 059 €, il a perdu **2 881 €**.

Voici un tableau avec ces deux personnes, et quelques autres qui avaient de meilleures pensions en décembre 2017 :

- 1 200 € : perte de **3 392 €** dans le public et **4 116 €** dans le privé.
- 1 890 € : perte de **9 536 €** dans le public et **11 788 €** dans le privé.
- 2 400 € : perte de **12 110 €** dans le public et **14 970 €** dans le privé.

	Pensions nettes perçues en décembre 2007	Montants net perçus sur 15 ans	Revalorisation sur la base de l'indice Insee sur 15 ans	Pertes en euros en montant net sur 15 ans
Mme Fonctionnaire	840 € (base uniquement)	164 566 €	166 940 €	2 374 €
M. Privé	840 € (560 base + 280 compl.)	164 059 €	166 940 €	2 881 €
M. Fonctionnaire 2	1 200 € (base uniquement)	235 094 €	238 486 €	3 392 €
Mme Privé 2	1 200 € (800 base + 400 compl.)	234 370 €	238 486 €	4 116 €
Mme Fonctionnaire 3	1 890 € (base uniquement)	367 125 €	376 661 €	9 536 €
M. Privé 3	1 890 € (1 260 base + 630 compl.)	364 873 €	376 661 €	11 788 €
M. Fonctionnaire 4	2 400 € (base uniquement)	466 190 €	478 300 €	12 110 €
Mme Privé 4	2 400 € (1 600 base + 800 compl.)	463 330 €	478 300 €	14 970 €

Les pertes sont plus importantes depuis 2014, début de fréquentes années de gel de la pension :

- M. Fonctionnaire au-dessus de 2 000 € a été victime de l'augmentation de la CSG de 25 %. **Il a perdu 7,2 %**. S'il fallait lui compenser la somme des « petites » pertes subies pendant chacun des 102 mois entre 2014 et 2022, il faudrait lui verser une prime équivalente à **3,5 mois de pension** !
- Et Mme Fonctionnaire en dessous de 2 000 € n'a pas subi la hausse de la CSG, mais elle a tout de même **perdu 5,3 %** et l'équivalent de **2,5 mois de pension** !

Les pertes ont explosé depuis 2017, avec l'arrivée du Président Emmanuel Macron :

- M. Fonctionnaire au-dessus de 2 000 € a perdu **6,3 %** et l'équivalent de **2,7 mois**.
- Mme Fonctionnaire en dessous de 2 000 € a perdu **4,5 %** et l'équivalent de **1,7 mois**.
- M. Privé au-dessus de 2 000 € a perdu **7,2 %** et l'équivalent de **2,5 mois**.
- Mme Privé en dessous de 2 000 € a perdu **6 %** et l'équivalent de **1,8 mois**.